

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON (CGV)

1. Domaine d'application

Les conditions générales de vente font partie intégrante des offres, confirmations et commandes de POLYVAL. Le mandant accepte les conditions générales de vente et de collaboration de POLYVAL dont il déclare avoir pris connaissance. Les modifications, les compléments et les stipulations subsidiaires ne sont valables que s'ils sont confirmés par écrit par POLYVAL. Ces CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres CGV du mandant.

2. Offres

Les listes de prix et les prospectus contiennent des informations et des prix recommandés sans engagement. Les renseignements obtenus par téléphone n'ont pas de validité à longue échéance pour autant qu'il ne s'agisse pas explicitement d'offres. Sauf indication contraire, toute offre faite par le vendeur est une offre sans engagement. Les prix et délais de livraison ne sont valables que pour les quantités commandées. Les offres qui se basent sur des données imprécises sont établies comme offres indicatives. Les prix sont indiqués en francs suisses ou à la demande en Euro, livraison départ usine (EXW / incoterms 2020).

3. Nouveaux développements

Les nouveaux développements avec échantillons restent la propriété de POLYVAL et ne doivent pas être remis à des tiers. L'exécution de commandes d'après modèles ou dessins, remis par le mandant n'engage pas la responsabilité de POLYVAL concernant les droits d'auteurs, les droits d'origine, patentés, brevets, marques déposées etc. et se réalise sous la responsabilité du client. Les conseils gratuits sont fournis au mieux des connaissances, mais en dehors de tout engagement précontractuel ou contractuel. POLYVAL n'assume pas de responsabilité à cet égard, notamment pas au sujet de l'exactitude des conseils donnés.

4. Clichés, étampes et outillages

Pour les trois genres d'outils, les frais seront facturés avec la 1^{ère} livraison. Les clichés, étampes, dessins, modèles et échantillons sont stockés gratuitement par POLYVAL. L'obligation de les conserver ne peut dépasser 2 ans à dater de la dernière commande. Par sa participation à l'achat d'un outil, l'acheteur a acquis l'exclusivité des pièces produites, ainsi que la propriété de l'outil. Dans le cas, d'un financement partiel (ressorts CML), l'outil reste propriété de POLYVAL. Toute modification de l'outil est à la charge de l'acheteur. Ils ne peuvent être transmis à des tiers sans autorisation de l'acheteur.

5. Transport & emballage

A la livraison, le transport et l'emballage sont facturés. Tous les frais annexes éventuels tels que assurances, impôts ou autres, sont à la charge du client. POLYVAL se réserve le droit d'adapter ses prix selon l'évolution des conditions économiques ou des changements intervenus entre l'offre et celui de l'exécution de la commande. Si l'adaptation dépasse 10% du montant prévu, l'acheteur sera prévenu.

6. Prix

Les factures de POLYVAL tiennent compte des quantités définitives ainsi que des travaux exacts effectués. A défaut de dispositions contraires, les prix s'entendent en francs suisses, nets départ POLYVAL hors TVA, taxes, dépens, droits de douane ou autres relatifs à la réalisation de la commande, emballage non compris, produit non assuré et sans déduction. Les commandes de moins de CHF 200.- font l'objet d'un supplément de prix de CHF 30.- à titre de participation aux frais administratifs. Cette clause ne concerne pas les ventes au comptant.

7. Modifications de la commande

Le client informe POLYVAL par écrit de son désir de modification (quantité, dimensions, matière). POLYVAL communique au client si et dans quelles conditions ces modifications sont possibles et se réserve le droit de facturer

les pièces déjà fabriquées et semi-fabriquées, ou de procéder à une adaptation de prix en fonction des nouvelles exigences. Toute modification de la commande est considérée comme acceptée par le client si le client ne la refuse pas dans un délai de deux jours ouvrés.

8. Annulation de la commande

Les commandes acceptées ne peuvent être annulées qu'avec le consentement de POLYVAL. L'acheteur s'engage à couvrir les frais éventuels déjà engagés pour la ou les commande/s en cours.

9. Conclusion du contrat

Les prix sont déterminés par les tarifs ou les offres. Les prix sont garantis pour une période de 1 mois à partir de la date de l'offre. Une fois le contrat de vente conclu, l'acheteur ne peut annuler ou modifier une commande sans l'accord écrit et préalable du vendeur. Ce dernier se réserve le droit de mettre à la charge de l'acheteur les frais éventuels qui pourraient découler de cette annulation ou modification. La validation de l'offre, et en conséquence sa mise en œuvre, prend effet par l'acceptation des conditions de celle-ci avec le retour du bon pour accord.

10. Contrôle de solvabilité

Le client prend acte du fait que POLYVAL peut, une fois la commande passée, effectuer un contrôle de solvabilité du client et à cet effet se procurer des données concernant le client sans l'accord exprès de ce dernier. Il est tenu compte des directives en matière de protection de la vie privée valables en Suisse. POLYVAL se réserve expressément le droit de modifier les conditions de la commande, resp. de ne pas accepter la commande si le contrôle de solvabilité s'avère négatif. Cette évaluation est laissée à l'appréciation de POLYVAL.

11. Contrôle de qualité

La marchandise est contrôlée selon les méthodes usuelles en cours et en fin de production. Si nécessaire, d'autres procédures spécifiques feront l'objet d'un cahier des charges et d'un accord entre POLYVAL et son client.

12. Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux ou entrepôts du vendeur. Les délais confirmés par POLYVAL ne lui sont imposables que dans la mesure où le matériel est livré aux dates convenues. POLYVAL ne répond pas des conséquences d'un retard, si celui-ci est le fait du client de son fournisseur ou de son mandataire. Sauf prescriptions contraires, les livraisons s'effectuent sur des Euro-palettes normalisées. Le destinataire s'engage à nous remettre en échange un nombre de palettes égal et en état correspondant. Les palettes qui ne sont pas rendues seront facturées. Un dépassement du délai de livraison n'autorise pas le client à résilier le contrat ou à exiger des dommages-intérêts. Si les produits commandés ne peuvent pas être livrés à la date convenue et si le client est responsable de cet état de fait (p.ex. manque d'installation sur place) POLYVAL est en droit, après avoir accordé un délai approprié, de résilier le contrat et d'exiger des dommages-intérêts ou de facturer le prix d'achat et d'exiger du client les frais d'entreposage. Le client se réserve expressément le droit de prouver que le dommage subit par POLYVAL est moindre ou inexistant.

13. Livraisons partielles ou reportées

Les commandes avec livraisons partielles doivent faire l'objet d'une décision formelle. Les frais de stockage inhérents à ce type de commandes seront imputés à l'acheteur. Lorsque la livraison est différée sur demande de l'acheteur ou pour une raison qui n'est pas imputable au vendeur, tous les frais liés aux mesures prises par le vendeur (stockage, conservation, assurance etc.) sont à la charge de l'acheteur. Les appels de livraisons partielles peuvent faire l'objet d'un supplément de prix à titre de participation aux frais administratifs.

14. Expédition & emballage

Les coûts de transport et d'emballage de la marchandise commandée sont à la charge du destinataire. POLYVAL se réserve le droit d'adapter ses prix selon l'évolution des conditions économiques ou des changements intervenus entre l'offre et celui de l'exécution de la commande. Si l'adaptation dépasse 10% du montant prévu, l'acheteur sera prévenu.

15. Variation de quantité (valable pour le carton, le carton ondulé et les ressorts)

Selon les usages en vigueur dans la branche, les variations de quantités suivantes sont acceptées :

- jusqu'à 1.000 pièces par format = 20%
- plus de 1.000 pièces par format = 10%.

Si une quantité exacte ou minimum doit être livrée, l'acheteur en informera POLYVAL par écrit ou le mentionnera sur sa commande.

16. Garantie

Cette clause ne concerne que la fabrication des ressorts.

La durée de la garantie est de 3 mois dès la date de livraison. POLYVAL s'engage à réparer ou à remplacer, selon son choix, toutes les pièces reconnues défectueuses le plus vite possible ou d'établir une note de crédit de la valeur respective. Les pièces remplacées deviennent la propriété de POLYVAL.

Est exclue toute autre prétention de l'acheteur fondée sur une livraison défectueuse, notamment des dommages et intérêts et la résiliation du contrat. Toutes prétentions résultant des composants montés dans des véhicules, bateaux, aéronefs ou dans des dispositifs, des éléments médicochirurgicaux et implantables sont exclues.

Sont exclus de la garantie, les défauts suite à une usure normale, mauvais entretien, non observation des prescriptions d'utilisation, surcharge, influences chimiques ou électrolytiques, mauvais montage des pièces ou autres raisons qui ne sont pas liées à un défaut de fabrication.

17. Risques & assurance

Le transport se fait aux risques et périls de l'acheteur (EXW / incoterms 2020). Le transport peut toutefois être assuré, mais à la demande écrite de l'acheteur, tous les frais annexes en découlant, tels que assurances, impôts ou autres, sont à la charge de l'acheteur.

18. Résiliation du contrat d'achat

Le client peut résilier un ordre confirmé si POLYVAL donne son accord par écrit pour cette résiliation. En cas de résiliation du contrat d'achat, le client est redevable à Polyval d'une amende conventionnelle d'un montant de 15% du prix net d'achat. La revendication d'autres indemnités reste réservée, l'amende conventionnelle étant alors déduite de ce montant.

19. Réserve de propriété

Le vendeur reste propriétaire des produits livrés jusqu'au paiement complet du prix de vente convenu. L'acheteur veille au respect du droit de propriété du vendeur, et en informe les tiers le cas échéant. Il s'engage à effectuer, aux côtés du vendeur, toutes démarches nécessaires à la sauvegarde de ce droit, notamment l'inscription sur le registre correspondant.

20. Cas de force majeure

Les événements survenus par force majeure dispensent POLYVAL de ses obligations. Par cas de force majeure on entend notamment une catastrophe naturelle, un incendie ou un embargo.

21. Réclamations

Toute réclamation faite par écrit concernant l'exécution d'une commande doit être communiquée dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la livraison du travail ou de son dépôt à la poste. Toute demande de compensation est traitée dans le cadre de la loi (CO art. 100 et 101). Si une compensation devait être versée par POLYVAL au mandant, celle-ci s'élèvera au maximum au montant facturé par POLYVAL pour les prestations effectuées par celui-ci. POLYVAL ne prend en aucun cas en charge les préjudices commerciaux qu'elle aurait créés en fournissant ses services. En faisant valoir ses droits

pour vices, le client n'est en droit que dans des cas exempts de doute de retenir des paiements encore en souffrance.

22. Conditions de paiement

Selon les conditions précisées sur la facture. Tout montant échu sera majoré d'un intérêt de retard. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement. L'acheteur devra en outre s'acquitter de tous les frais occasionnés par le retard dans le paiement, en particulier les frais de rappel.

Pour autant qu'il n'en ait pas été convenu autrement, le paiement net est échu dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation, sans aucune déduction. En cas de dépassement du délai de paiement, POLYVAL est en droit de réclamer des intérêts moratoires d'un montant de 5%. En cas de retard de paiement, POLYVAL se réserve le droit de rétention de toutes les livraisons jusqu'au paiement intégral de toutes les factures échues.

Les paiements partiels requièrent l'accord écrit préalable de POLYVAL. Les paiements pour le règlement d'anciennes factures sont crédités au client dans l'ordre suivant : frais, intérêts, créance en principal.

POLYVAL se réserve le droit, dans des cas fondés, d'exiger un versement anticipé, resp. de révoquer des paiements partiels accordés.

Si, en cas de paiements partiels convenus, le client est en retard d'un paiement, POLYVAL est en droit d'exiger immédiatement le montant total, resp. de résilier immédiatement le contrat sans délai de grâce supplémentaire et de réclamer des dommages-intérêts. La même chose est valable si le client est en retard de paiement de la somme totale.

23. Frais postaux

En cas d'envois en nombre, POLYVAL se réserve le droit d'exiger une avance de fond (minimum 1/3 à la commande).

24. Lieu d'exécution, for et droit applicable

Le lieu d'exécution et le for sont au domicile de notre siège administratif à Lausanne. Les éventuels litiges seront soumis au droit suisse exclusivement.

Ces conditions générales sont valables dans leur version la plus récente. Les modifications sont notifiées à l'acheteur et sont considérées comme acceptées à compter de leur remise.

Si une disposition de cet accord devait être juridiquement non valable, la validité des conditions générales reste intacte quant au reste. A la place de cette disposition non valable ou non applicable, doit prendre place une disposition qui se rapproche le plus possible du résultat économique souhaité par les parties contractuelles POLYVAL ayant cependant le droit de poursuivre le client au for de ce dernier pour violation du contrat.

Cette version des CGV annule et remplace toutes versions antérieures.